

***Atelier sur les nouvelles recommandations et recommandations révisées pour les statistiques du commerce international de marchandises (IMTS 2010) et leur implémentation dans les pays de l'Afrique Sub-saharienne.***

**Lusaka, du 1<sup>er</sup> au 5 novembre 2010**

**Statistiques du commerce international  
des marchandises au Burundi: Pays  
partenaires**

**Par**

**NIZIGIYIMANA Jean Baptiste**

# Plan de l'exposé

- **I. Introduction**
- **II. Le système statistique national burundais**
- **III. Les Statistiques de la Banque de la République du Burundi**
- **IV. Les statistiques du Département des Douanes**
- **V. Origine des marchandises**
- **VI. Pays partenaires: Exportations**
- **VII. Pays partenaires: Importations**
- **VII. Problèmes à résoudre**

# I. Introduction

- Le Burundi s'est engagé à mettre en avant le commerce dans le processus de croissance et de lutte contre la pauvreté.
- pour réussir l'intégration commerciale du Burundi, un certain nombre de défis immenses ont été tenus compte .
- **Le premier défi** était celui d'assurer la paix et la sécurité intérieure .
- **Le deuxième défi** était de relancer la production et stimuler l'offre exportable pour se positionner sur les marchés régionaux et internationaux.
- **Le troisième défi** consistait à rétablir les circuits commerciaux internes traditionnels et le rôle du Burundi en tant que « pays entrepôt ».
- Le Burundi a voulu relever ces défis pour accélérer la réduction de la pauvreté et assurer une croissance économique soutenue.

## II. Le système statistique national burundais

- En vertu de la loi n°1/17 du 25 septembre 2007 portant Organisation du Système Statistique au Burundi,
- Il est précisé que l'ISTEEBU est l'organe central de coordination technique des activités du Système Statistique National du Burundi.
- **L'ISTEEBU a pour missions de :**
- Assurer la coordination de la mise en œuvre des activités du Système Statistique National (SSN),
- Produire et mettre à la disposition des utilisateurs une information statistique répondant aux normes internationales habituellement reconnues en matière statistique,

## II. Le système statistique national burundais (suite)

- Centraliser les données produites par l'ensemble des services et organismes relevant du Système Statistique National et assurer leur conservation,
- Favoriser et entreprendre le développement des méthodologies et la recherche appliquée dans les domaines de la collecte, du traitement et de la diffusion des données statistiques et veiller à la diffusion d'une information de qualité par l'ensemble des services et organismes relevant du système,
- Promouvoir la formation des cadres dans les domaines de la collecte, du traitement, de la diffusion de l'information statistique à travers des séminaires et stages de perfectionnement et la formation dans les écoles spécialisées.

## **Le système statistique national burundais (suite)**

- **Le système statistique national burundais comprend :**
- Le Conseil National de l'Information Statistique (CNIS),
- Institut de Statistiques et d'Etudes Economiques du Burundi (ISTEEBU),
- Les services chargés d'élaborer des données statistiques placés auprès des départements ministériels et des organismes publics et parapublics,
- Les écoles et institutions nationales de formation statistique et démographique.

### III. Les Statistiques de la Banque de la République du Burundi

- L'élaboration des statistiques du commerce extérieur est assurée par la Banque de la République du Burundi (BRB).
- Elle repose sur la confection des tableaux des importations (en volume et en valeur CIF) et des exportations (en volume et en valeur FOB Bujumbura) de biens et services.
- **Les tableaux des importations et des exportations sont établis selon :**
- La nomenclature de la convention internationale sur le Système Harmonisé de désignation et de Codification des marchandises,
- Les branches de destination pour les importations (consommation, équipement et production) et la nature du produit pour les exportations (primaires, manufacturés et autres),
- Les pays de provenance pour les importations et les pays de destination pour les exportations.

### **III. Les Statistiques de la Banque de la République du Burundi (suite)**

- **Les statistiques du commerce extérieur sont confectionnées ou élaborées à partir:**
- des données douanières,
- des enchères pour le café et des contrats de vente pour le thé.
- **D'une façon exhaustive, les données publiées par la BRB sont en rapport avec :**
- Commerce extérieur (en valeur),
- Importations par principales rubriques (en valeur),
- Importations par principales rubriques (en volume),
- Structure des importations,

### **III. Les Statistiques de la Banque de la République du Burundi (suite)**

- Importations par pays de provenance (en valeur),
- Importations par pays de provenance (en volume),
- Structure des exportations,
- Exportations par rubriques douanières ( en valeur et en volume),
- Exportations par produit et par pays de destination (en valeur et en volume),
- Le trafic du port de Bujumbura (en volume),
- Entrées et sorties de marchandises au Port de Bujumbura (en volume),
- Mouvements sur l'aéroport international de Bujumbura,
- Entrées des principaux produits pétroliers,
- Etc.

## **IV. Les statistiques du Département des Douanes**

- Le Burundi s'est doté d'un dispositif légal et réglementaire qui intègre les standards internationaux en matière d'évaluation en douane.
- A l'importation comme à l'exportation, la déclaration en douane doit comporter l'indication de la valeur des marchandises auxquelles elles se rapportent,
- La valeur en douane doit être déclarée conformément aux dispositions du code des douanes du Burundi.

## IV. Les statistiques du Département des Douanes (suite)

- **Les documents exigés lors de la déclaration en douane sont notamment:**
  - La facture commerciale ;
  - Le contrat de vente ;
  - Les factures des frais de transport, de chargement, de déchargement, de transit, de manutention payés en dehors du territoire douanier du Burundi ;
  - Les certificats d'assurance et les notes de prime d'assurance payée ;
  - Les lettres de transport ;
  - **Le certificat d'origine ;**
  - La lettre de crédit, crédit documentaire, note de transfert bancaire ;
  - Tout autre document nécessaire pour appuyer la déclaration de la valeur en douane.

## V. Origine des marchandises

- Le document qui peut nous renseigner sur l'origine des marchandises est le « certificat d'origine ».
- Le certificat d'origine est un document qui permet d'identifier l'origine des marchandises,
- **Sont originaires d'un pays :**
- Les marchandises entièrement obtenues dans ce pays.
- Les marchandises produites dans ce pays : c'est-à-dire les marchandises qui ont subi une transformation substantielle telle que définie dans le protocole sur les règles d'origine.

## V. Origine des marchandises (suite)

- Par marchandises entièrement obtenues dans un pays on entend:
- Les produits minéraux extraits de son territoire,
- Les produits du règne végétal qui y sont récoltés,
- Les animaux vivants qui y sont nés et élevés,
- Les produits provenant d'animaux vivants qui y font l'objet d'un élevage,
- Les produits de la chasse et de la pêche qui y sont pratiquées,
- Les produits de la pêche maritime et autres produits extraits de la mer à partir de bateaux immatriculés ou enregistrés dans ce pays et battant pavillon de ce même pays,

## V. Origine des marchandises (suite)

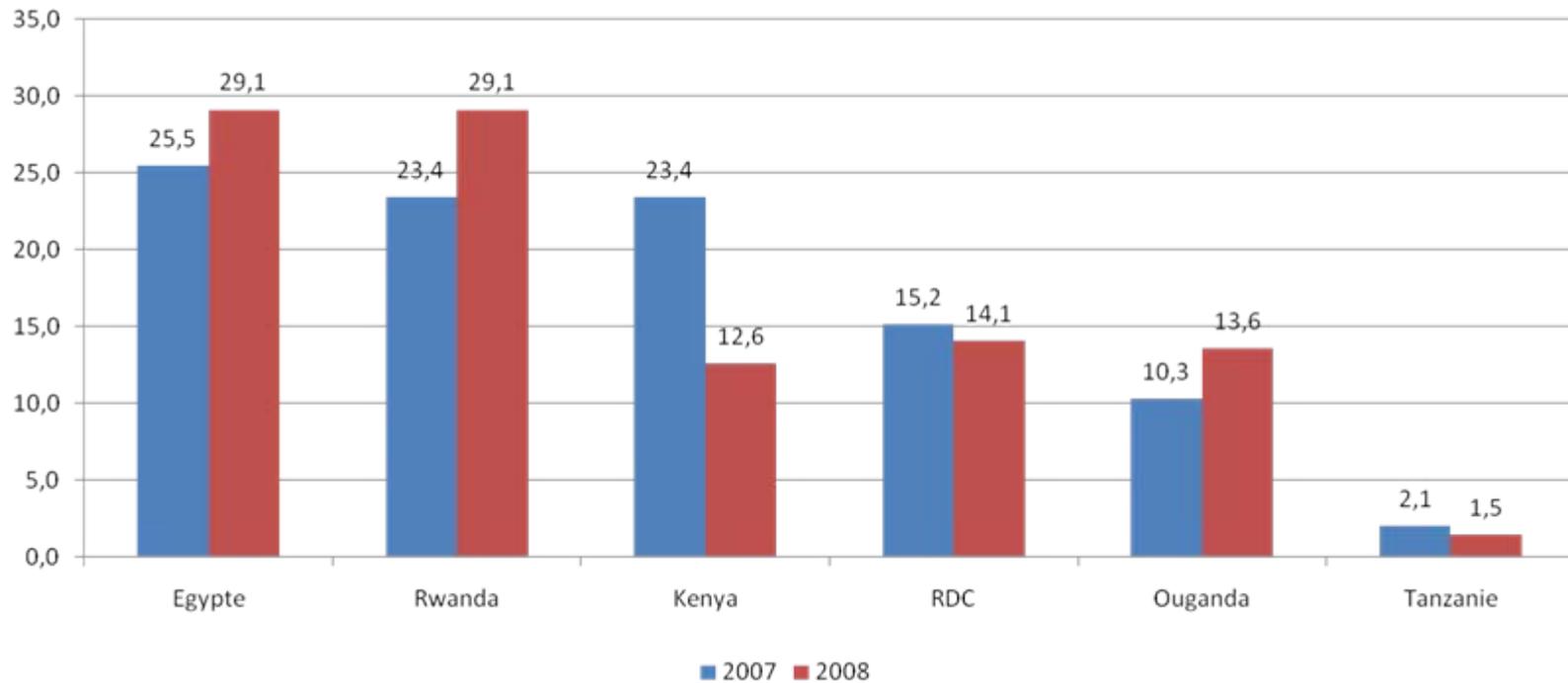
- Les produits extraits du sol ou du sous-sol marin situé hors de la mer territoriale, pour autant que ce pays exerce sur ce sol ou sous-sol des droits d'exploitation exclusifs,
- Les rebuts et déchets résultant d'opérations manufacturières et les articles hors d'usage,
- Les marchandises qui y sont obtenues exclusivement à partir des marchandises produites sur ce territoire ou de leurs dérivées.

## V. Origine des marchandises (suite)

- Une marchandise, dont la production a fait intervenir deux ou plusieurs pays, est originaire du pays où a eu lieu la dernière transformation ou ouvraison substantielle, économiquement justifiée, effectuée dans une entreprise équipée à cet effet et ayant abouti à la fabrication d'un produit nouveau ou représentant un stade de fabrication important.

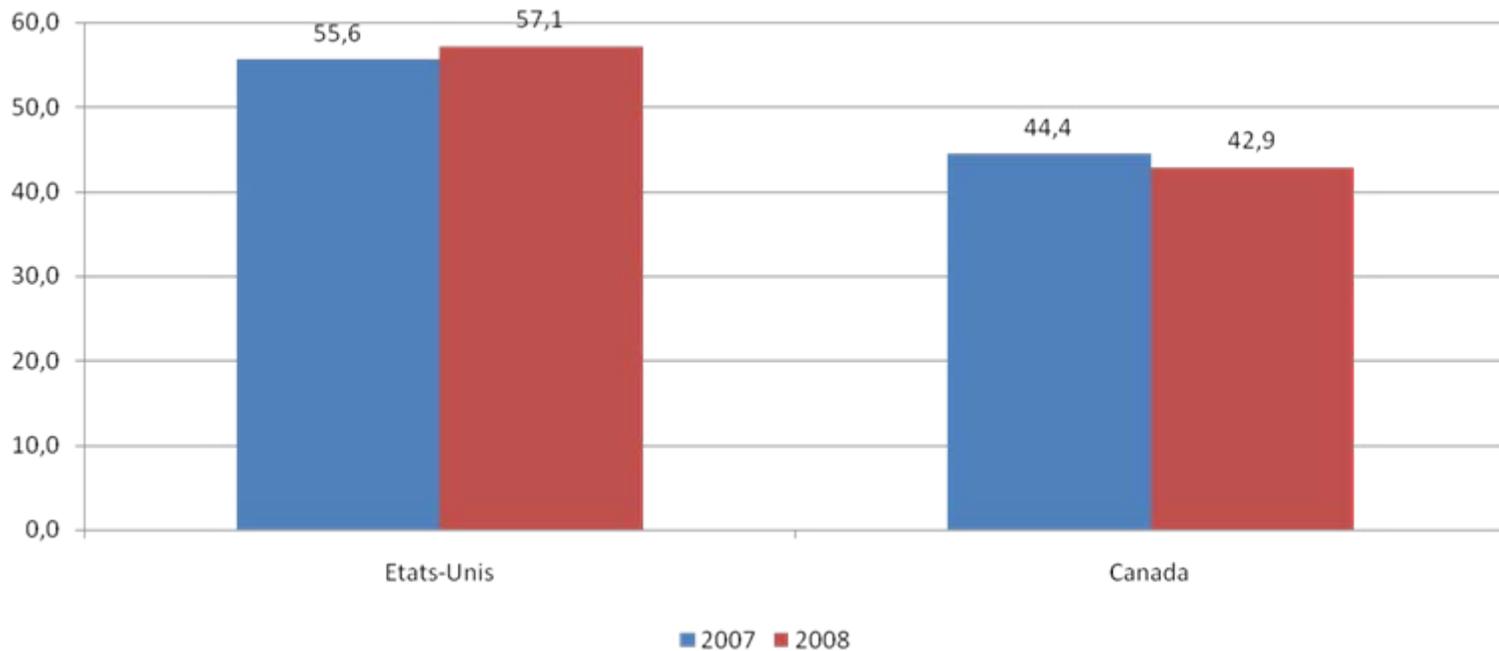
## VI. Pays partenaires: Exportations

- Partenaires africains (Part en %)



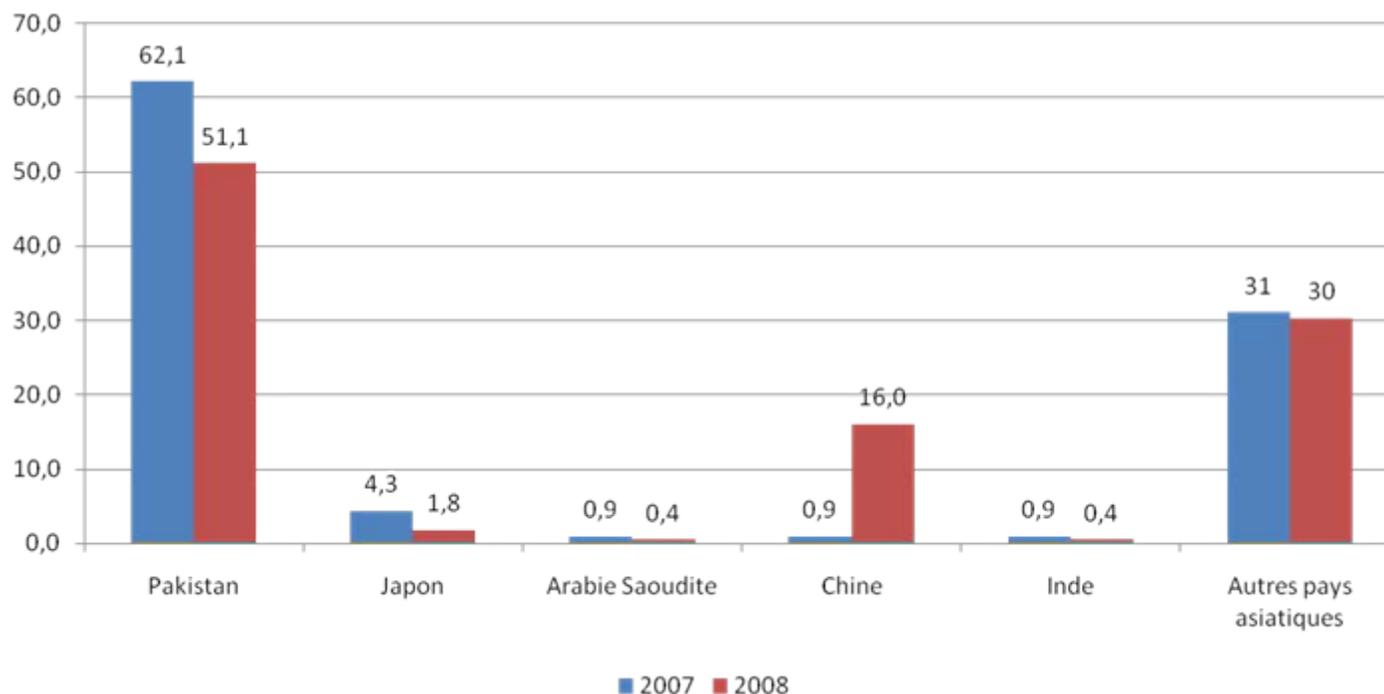
# Pays partenaires: Exportations (suite)

- Partenaires américains (Part en %)



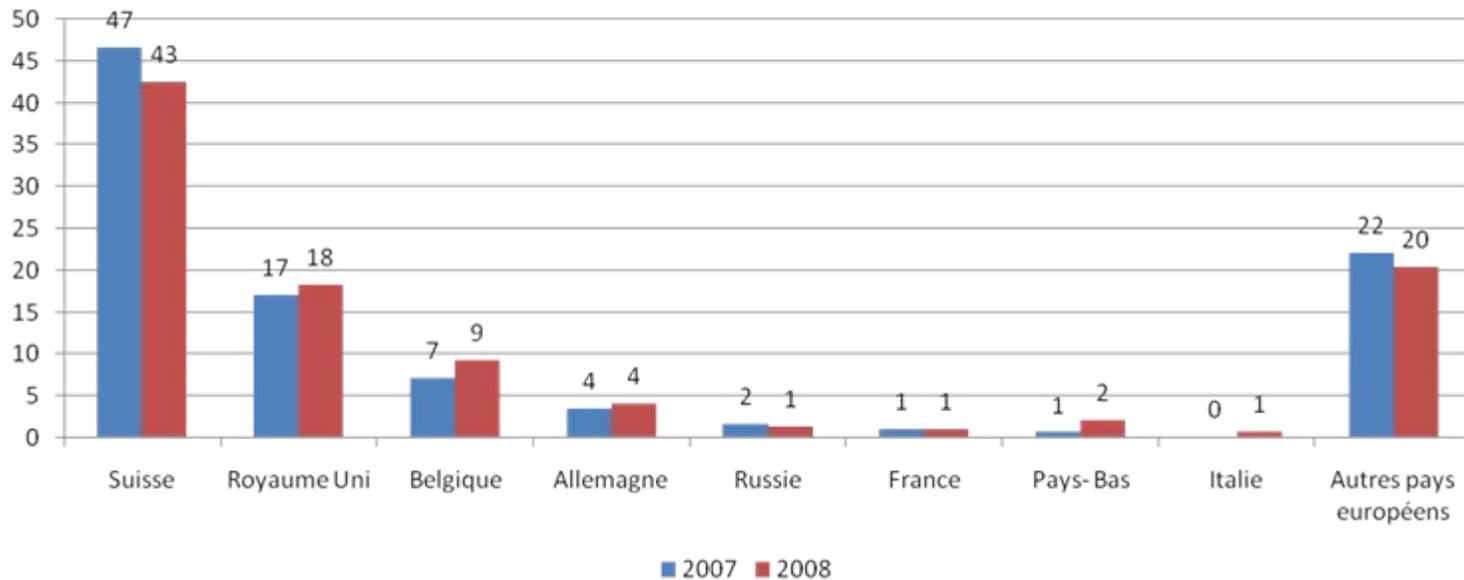
## Pays partenaires: Exportations (suite)

- Partenaires asiatiques (Part en %)



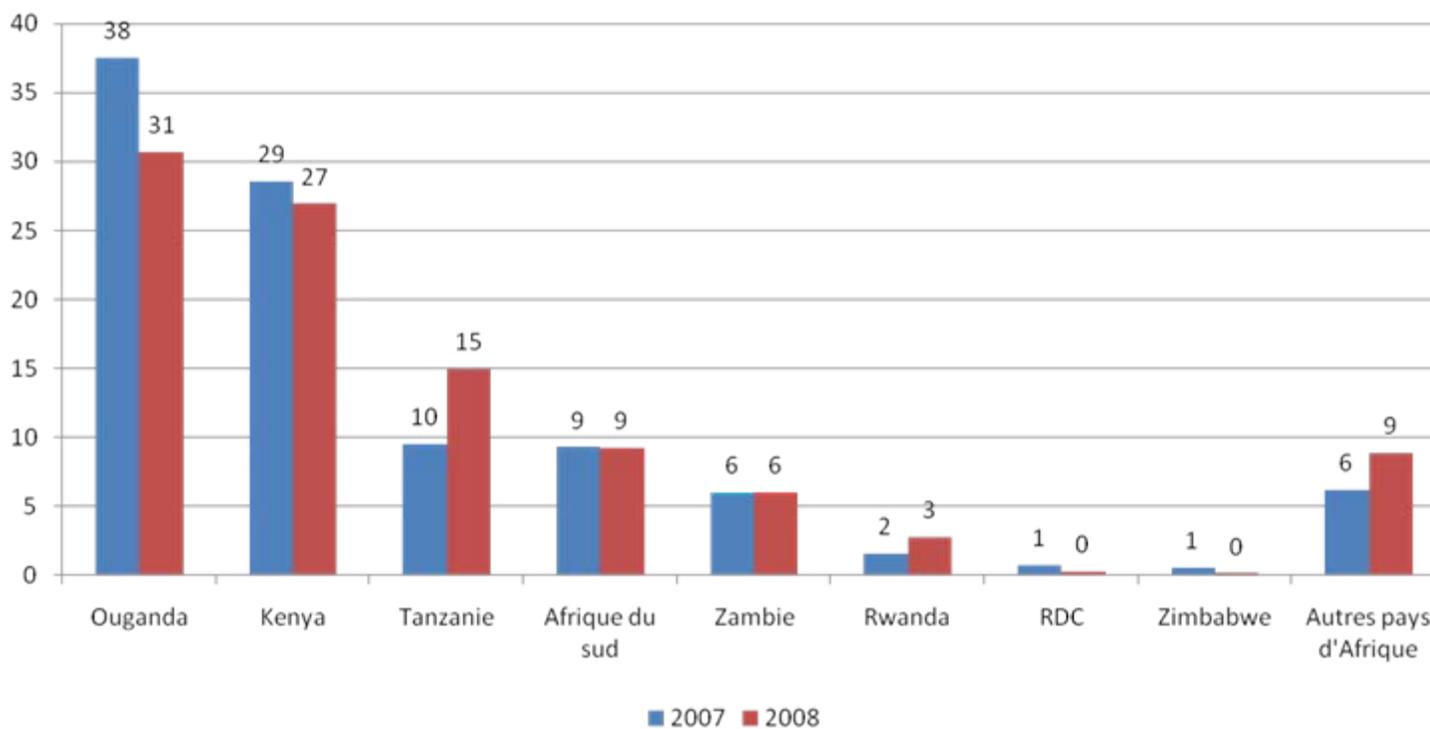
# Pays partenaires: Exportations (suite)

- Partenaires européens (Part en %)



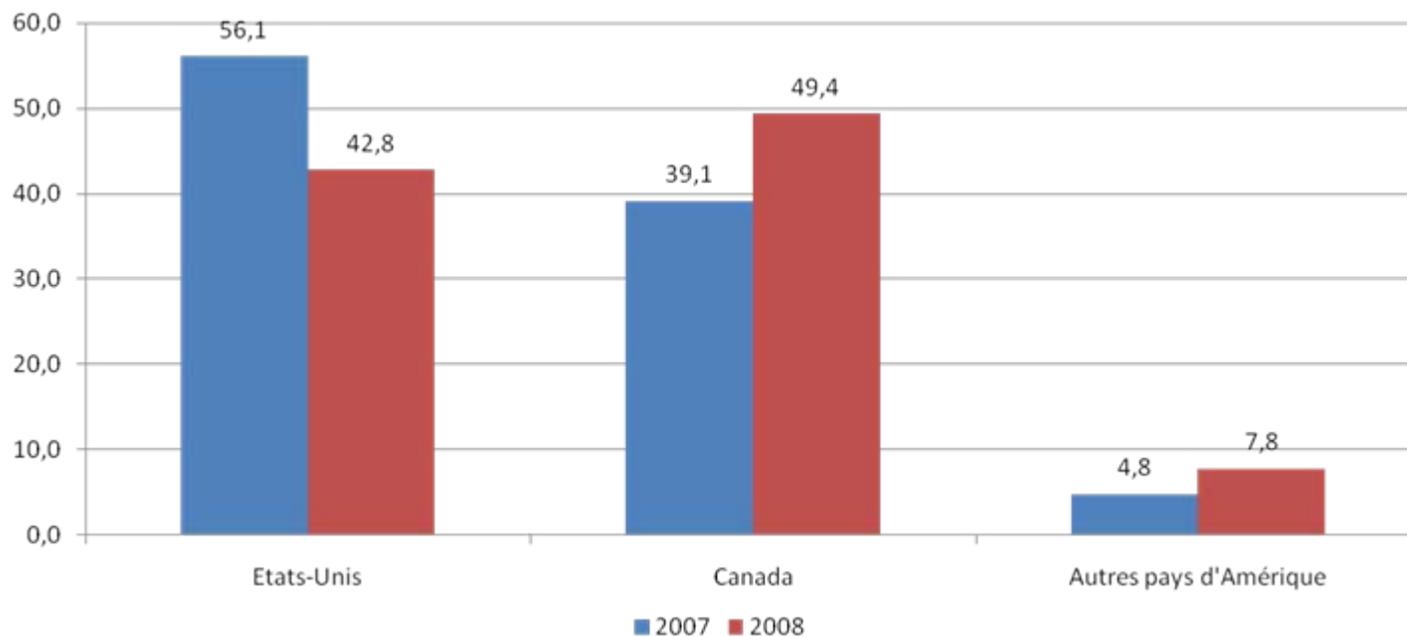
## VII. Pays partenaires: Importations

- Partenaires africains (Part en %)



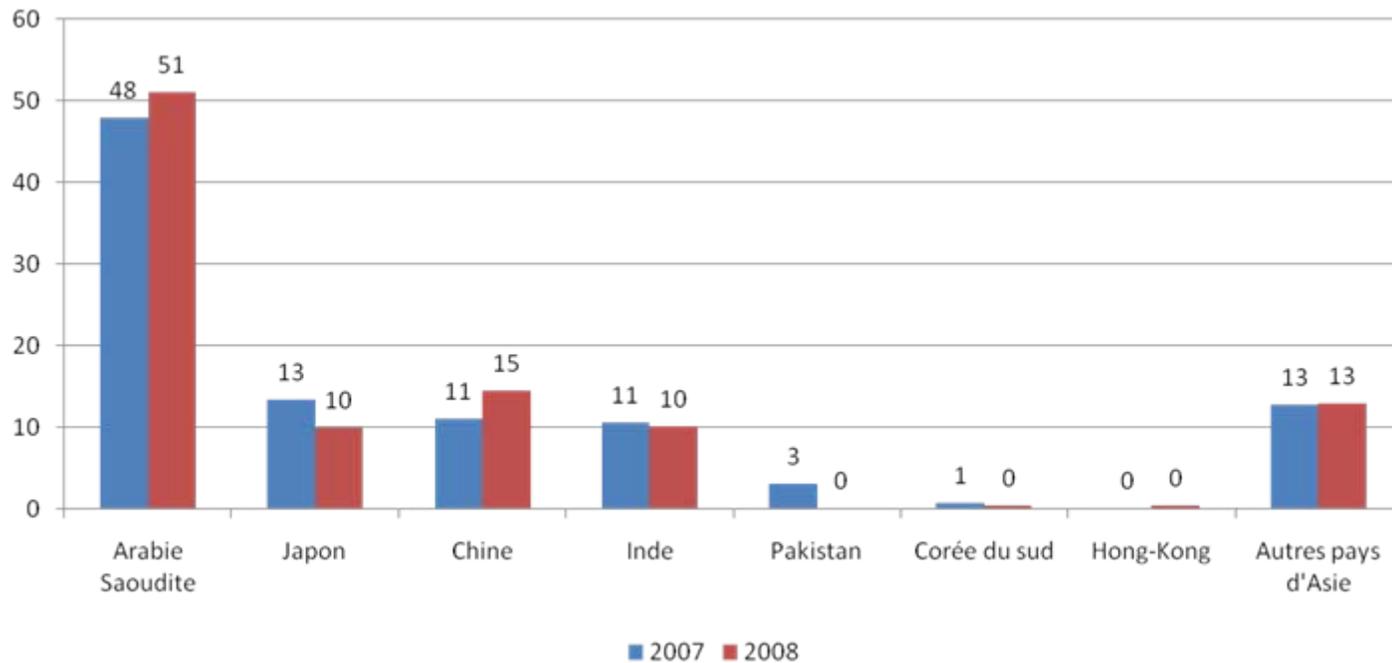
# Pays partenaires: Importations (suite)

- Partenaires américains (Part en %)



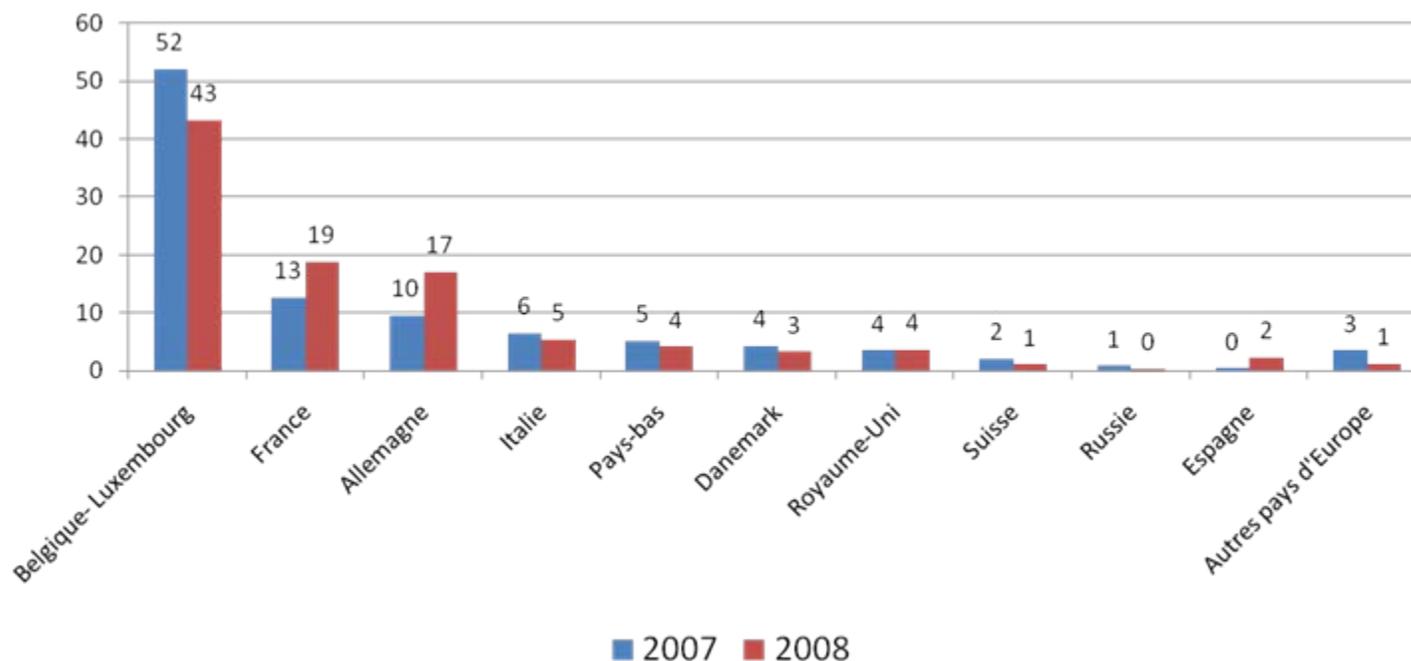
# Pays partenaires: Importations (suite)

- Partenaires asiatiques (Part en %)



# Pays partenaires: Importations (suite)

- Partenaires européens (Part en %)



## VII. Problèmes à résoudre

- **Les statistiques disponibles au niveau du Département des Douanes sont en rapport avec:**
- le produit (dénomination),
- la valeur de l'assurance du produit,
- les autres charges, le fret, le poids net, et la valeur de la taxe,
- la valeur en douane et l'origine du produit (pour les importations et les réimportations)
- la valeur en douane et la destination du produit (pour les exportations et les réexportations).

## Problèmes à résoudre (suite)

- Comme le Département de la Douane est intéressé par les données qui permettent le calcul de la valeur transactionnelle,
- Certaines données comme le pays de transit, le pays de provenance,... ne sont pas renseignées,
- Un mémorandum d'attente, entre l'ISTEEBU; la BRB et le Département de la Douane, est à se convenir pour une amélioration de la production des statistiques du commerce international des marchandises.

- Merci de votre attention